

**PREMIERES RENCONTRES
DU RESEAU DES ACTEURS DES ARCHIVES CINEMATOGRAPHIQUES
EN REGION RHONE-ALPES**

Vendredi 26 septembre 2009,
Cinéma Le Curial à Chambéry,

accueil en présence de Monsieur **Jean-Pierre Ruffier**, premier adjoint au Maire de Chambéry, chargé de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et de la Diversité Culturelle.

Bernard Favre, réalisateur et président d'honneur de la CPS, Cinémathèque des Pays de Savoie (Veyrier-du-Lac)

Alain Esméry, Forum des Images (Paris) et Association européenne des Inédits

Philippe Callé, président de la CPS

Françoise Marguet, secrétaire du bureau de la CPS

Patrice Durand, administrateur à la CPS

René Richoux, administrateur à la CPS

Stephanie Champlong, documentaliste à la CPS

Marion Grange, chargée de projets à la CPS

Marc Rougerie, chargé de mission à la CPS

Valérie Bonfé, Cinémathèque des Images de Montagne, Gap

Gilles Charenzol, Cinémathèque des Images de Montagne, Gap

Roger Sicaud, conseiller cinéma à la DRAC Rhône-Alpes.

Florence Beaume, directrice des musées et du patrimoine du département de l'Ain, directrice des archives départementales de l'Ain

Gilbert Beaume, accompagnant Florence Beaume

Jean-Paul Chairon, conservateur à l'association Mémoire de la Drôme

Bernard-Marie Despesse, président de l'association Mémoire de la Drôme

Pierre Brisebras, chargé de mission cinéma au Conseil général de la Haute Savoie

Sylvie Bravais, chargée de mission pratiques artistiques au Conseil général de la Haute Savoie

François-Guy Yzèbe, président de la MJC d'Annonay

Gaëlle Dumortier, chargée de mission au Moulin à Images, Annonay

Marianne Ferrand, directrice de la MJC d'Annonay

Laure Sainte Rose, atelier Ad Libitum, Cras, Isère

Ph.Callé : Cette rencontre veut marquer les dix ans de la CPS, et ses intentions ont été confortées par Jean Guibal, directeur de la Culture du département de l'Isère, qui avait suggéré à la CPS, bien installée, de prendre l'initiative régionale d'une rencontre.

Notre objectif est de faire progresser au niveau régional la cause de la conservation des films amateurs. Certes, la Cinémathèque de Gap n'est pas dans la région administrative, mais elle est active sur le massif alpin.

La question de la prise en compte au niveau régional des archives de film est importante car elle est ignorée par les grandes institutions, comme l'Institut Lumière, et par les archivistes départementaux, et je suis d'autant plus heureux de la présence de Mme Beaume, car dans l'Ain le service d'archives est activement intéressé par les films. L'autre aspect, c'est la dimension régionale : la CPS s'est créée à l'origine sur deux départements, s'est étendue à un troisième, l'Ain. Il y a des initiatives en Ardèche, dans la Drôme, à Gap, Grenoble, Saint Etienne, avec des structures différentes.

L'idée est de faire progresser et de formaliser la dimension régionale de cette collecte de films amateurs. Il faut passer d'échanges informels entre responsables, techniciens, passionnés, toujours indispensables, à des échanges plus institutionnalisés. Le deuxième objectif sera de voir ce que chacune des structures s'est donné comme objectif, avec ses moyens, et puis voir aussi comment nous poursuivrons ces échanges. La CPS a pris l'initiative mais elle ne peut pas en être propriétaire.

Deux objectifs : faire l'état des lieux de la collecte des films amateurs, et envisager les modalités de poursuite de nos rencontres.

Nous avons fait appel à deux modérateurs : Alain Esméry, directeur du Forum des Images et président de l'Association européenne des Inédits ; Bernard Favre, réalisateur de nombreux documentaires, du film *La Trace*, président d'honneur de la CPS.

M. Rougerie : La CPS a commencé ce travail il y a dix ans, aujourd'hui on a à peu près 300 dépôts et plus de 5000 bobines (Savoie, Haute Savoie et Ain). On est confronté à des problèmes de locaux qui sont exigus en rez-de-jardin de la mairie de Veyrier du Lac. Nous sommes un peu débordés par le succès que l'on rencontre : par exemple cette semaine il y a trois personnes qui sont venues déposer à la CPS, ça fait trois cartons de films pour 2,8 salariés. On voit assez vite que nous ne sommes pas assez nombreux.

M. Grange : Sur le plan technique nous sommes assez limités car aujourd'hui, il existe des outils très performants que nous n'avons pas les moyens d'acquérir. Nous sommes encore dans l'artisanat de qualité notamment en matière de transferts, où nous sous-traitons beaucoup.

A. Esméry : Parmi les dépôts, il faudrait que l'on précise, car le terme de films d'amateurs recouvre des réalités différentes, de la fiction, de l'animation, une cinématographie en fin de compte assez conventionnelle, jusqu'aux films de famille, où on est dans un continent en général peu connu des archivistes, des conservateurs, des cinéastes, parce que les films de famille se font par définition en famille, se montent en famille, et n'ont pas par définition vocation à devenir objet de patrimoine.

On voit bien comment les cinémathèques, les conservateurs tournent autour, depuis un certain nombre d'années, pour savoir comment travailler avec ce corpus. Dans ce que vous avez collecté, on est plutôt dans des films de familles.

S. Champlong : On a divisé entre films amateurs et tout ce qui est réalisé avec des moyens quasi professionnels, ce qui nous donne 60% de films amateurs et 40% pour le reste, films institutionnels ou encadrés avec des moyens.

Ph. Callé : La CPS a fait un choix thématique sur la montagne, donnée essentielle de la région. Et un choix stratégique de se lancer dans des projets : européen (Interreg) avec la Médiathèque du Valais sur la collecte de films de montagne, leur traitement et leur valorisation. Des projets de réalisation pour le 150ème anniversaire de l'Annexion avec Bernard Favre comme maître d'œuvre. Enfin en réponse à un appel à projet de la Région et de la Drac, une réalisation sur la mémoire ouvrière du 20ème siècle. Ces deux projets de réalisation viennent en complément de l'activité de collecte. Il y a aussi une activité de projection, de valorisation dans les trois départements de montages réalisés par Marc Rougerie à partir de films déposés.

M. Rougerie : Le projet Interreg est important pour le traitement des films puisqu'il permettrait d'avoir les moyens de passer à une technologie plus développée.

A. Esméry : Une question pour savoir si lorsqu'on a des infos on les partage tous : est-ce que tout le monde est bien au courant de la conservation, de l'archivage, à savoir que ce que les gens déposent c'est l'original. Ces films qui ont été tournés sur un support pellicule photo-chimique n'ont de copies, contrairement aux films professionnels, institutionnels, ou même films de caméra-clubs. On a à traiter quelque chose d'assez particulier parce que

c'est un original et qu'il y a toujours la nécessité de le préserver et d'établir tout de suite les copies qui vont permettre la consultation. Ce sont des contraintes minimales qui sont assez fortes.

P. Durand : Il faut ajouter le problème de la vidéo car, depuis les années 80, on a de plus en plus de cassettes avec une conservation aléatoire selon les formats, selon les supports.

M. Ferrand : A Annonay, nous sommes des débutants. Avec le Moulin à Images, on a vraiment un projet de collectage de films amateurs. Ensuite, il y a le traitement, et assurer une diffusion car nous avons cette mission de diffusion en milieu rural de films avec un accompagnement. Par ailleurs, le Moulin à Images a la direction d'un festival du film de familles sur deux communes. Il y a donc un maillage de ces formes d'action, ce qui donne du sens.

Ce Moulin à Images a aussi vocation à évoluer, à savoir qu'aujourd'hui on s'oriente vers du collectage d'images concernant le patrimoine immatériel. On est amené à faire des réalisations de films. On vient d'achever un film sur les luttes syndicales des tanneurs d'Annonay. Mais nous sommes vraiment au démarrage.

En termes de méthodologie, on a pris conseil auprès de la CPS pour avoir un partage d'expérience et des conseils sur le traitement des films. Au départ on est une MJC et nous n'avons pas vocation à assurer la collecte et la conservation des films. Donc, il faut qu'on trouve la solution pour assurer le transfert avec un sous-traitant. Il a donc fallu qu'on prenne des informations. A ce jour nous avons 400 bobines.

G. Dumortier : Nous avons lancé le collectage au mois de mars. On collecte des films, on les visionne dans un premier temps pour voir ce qui nous intéresse, ce qui touche à la mémoire du territoire ardéchois et rhône-alpin. Ce qui a trait à des voyages à l'étranger, dans un premier temps, nous intéresse moins. Pour la conservation il va falloir faire un choix très rapidement car nos locaux ne sont pas adaptés du tout. On fait donc après la collecte le choix de ce que nous allons faire transférer car on les fera transférer dans un deuxième temps avec un sous-traitant. Mais le problème de conservation est tel qu'on est obligé de rendre les bobines aux déposants en leur donnant les contacts de Grenoble, de Saint Etienne, etc., en leur conseillant quand même de conserver leurs films dans de bonnes conditions, en sachant que pour beaucoup ils ont déjà été conservés dans des caves, dans des greniers. Malheureusement, nous ne serons jamais en mesure de les conserver.

Ph. Callé : Pour cette activité qui fait partie de la MJC d'Annonay, vous bénéficiez d'un soutien spécifique ?

M. Ferrand : Le Moulin à Images bénéficie d'un soutien du département et de la Région. Depuis peu, il y a le soutien de la Communauté de communes du bassin d'Annonay.

M. Grange : Sur le fait de rendre les bobines aux déposants, on avait convié aujourd'hui M. Duclos du Musée Dauphinois mais il n'a pas pu venir. Il y a une expérience qui peut être enrichissante. Dans les années 80, ils ont décidé de travailler sur la constitution d'une cinémathèque et ils ont fait un très gros travail de transfert sur support et ils ont rendu les originaux aux personnes. Il se trouve qu'aujourd'hui au Musée Dauphinois beaucoup de VHS ne sont plus lisibles et ils n'ont plus les originaux. Il me semble que les originaux soient référencés et conservés, Laure Sainte Rose pourrait aussi en parler.

A. Esmery : Quand une collecte est faite, quand un corpus de films est apporté par quelqu'un, y-a-t-il un contrat passé avec le déposant, un travail d'inventaire documentaire ?

M. Ferrand : Il y a un contrat de dépôt, le contrat type de la CPS que Marion Grange nous a proposé ; on a un contrat provisoire pour les films, un contrat pour le matériel, car on

recupère le matériel. On a des contrats de dons de matériel car des familles ne souhaitent pas les conserver. Dans les contrats de dépôt provisoire il est prévu de garder le film en moyenne 6 mois avant de statuer si on le transfère ou pas, de donner une copie à la famille et de rendre les originaux.

A.Esmery : Quand décision est prise au vu de l'intérêt pour le Moulin à Images du dépôt, un contrat est passé, y-a-t-il un travail avec le déposant sur ces films ? car on collecte des films qui ne sont pas des œuvres, des films qui se lisent comme on lit une nouvelle, un roman, un film, il y a donc besoin d'un minimum de clefs pour s'intéresser à ces choses là . J'ai toujours refusé les dépôts anonymes, ça ne m'intéresse pas. Les 10 bobines qu'on trouve dans une brocante, ça ne m'intéresse pas. Les films de familles ont nécessairement une histoire, sont nécessairement associés à des personnes, des personnages ont une position sociale.

M.Ferrand : C'est important qu'on ait un interlocuteur, parce que dans le cadre des projections qu'on organise, on souhaite vraiment accompagner les films en présence des principaux intéressés.

G.Dumortier : Il y a un questionnaire de base qui est proposé au moment du dépôt. Pour l'instant les familles que j'ai rencontrées n'ont qu'un vague souvenir de ce qu'il y a dans les films.

A.Esméry : Souvent ils n'ont pas vu les films.

G.Dumortier : Ça remonte à leur enfance, parfois ils citent un lien, une date, un lieu, mais souvent le souvenir de la pellicule est très vague. Certains disent : le jour où vous les visionnez, j'aimerais bien être présent. Pour nous, c'est intéressant.

M.Grange : Vous avez donc une base documentaire ?

G.Dumortier : Pas encore, mais très vite il va falloir passer à une base de données.

F.G.Yzèbe : C'est bien notre intention, ça va bien dans le sens de la MJC, c'est une association d'éducation populaire, nous travaillons avec les gens. A la CPS, ils sont 2,5 postes, nous, on est 0,5. il faut voir les repas de familles, les premiers pas de bébé, discuter avec les gens, ça prend du temps.

R.Richoux : Il y a un problème de contenu à propos des films anonymes, mais il y a un problème institutionnel. Leur collecte est-elle légitimée ? Il est intéressant de savoir quelle est, pour le CNC, la définition d'une cinémathèque, institutionnellement.

R.Sicaud : Coté CNC, coté ministère, il n'y a pas de définition juridique, administrative. Le financement est lié soit à des structures, soit à des appartenances, à des associations. Au CNC et au ministère, quand on parle d'archives, on parle de trois archives d'intérêt national : la Cinémathèque française, la Cinémathèque de Toulouse et l'Institut Lumière qui ont vocation à conserver, restaurer et diffuser le patrimoine cinématographique au sens du septième art. Ce sont des archives d'intérêt national. A Paris, ça s'appelle Cinémathèque française depuis Langlois, à Toulouse Cinémathèque de Toulouse depuis Borde, à Lyon Institut Lumière. Il y a donc déjà une première différence avec le nom qui a été donné par les fondateurs en fonction de leurs objectifs. Pour le CNC ce n'est pas le problème, on a repéré trois archives d'intérêt national, toutes les trois associations loi 1901, et l'Etat, dans le domaine du patrimoine cinématographique, reconnaît ces archives et leur donne les moyens de fonctionner. Ces moyens diffèrent selon l'histoire, selon l'implantation. Donc, pour le cinéma, l'Etat reconnaît trois structures, quelle que soit leur appellation.

Puis il y a un autre assemblage qui n'est pas celui de l'Etat, qui est celui de la FIAF à laquelle adhèrent de nombreuses structures, la Cinémathèque française et Toulouse, mais pas l'Institut Lumière. C'est un regroupement d'institutions qui s'appellent généralement cinémathèques, qui les regroupe par rapport à des missions, une charte.

Il n'y a pas de définition d'une cinémathèque. Chacun peut dire, je suis une cinémathèque. Des grandes institutions, comme la Cinémathèque française, prestigieuse, et qui a une histoire très riche, avec des correspondants dans tous les pays, et des petites structures, qui travaillent pas sur des films de familles, sur des images locales, et qui ont vocation à faire connaître et à transmettre la mémoire de la région, du site. Si je pense à Saint-Etienne, qui s'appelle Cinémathèque de Saint-Etienne, qui est municipale, ancienne, c'est la mémoire de la vie ouvrière. Ils ont une spécificité qui est liée aux particularités de la population, des activités de la société. En Savoie ou à Grenoble, on est tourné vers la montagne. Donc je n'ai pas de définition à vous donner.

B.Favre : On parle de bibliothèques, de ludothèques, c'est un terme générique, ça veut dire « collection de ... »...

Ph.Callé : Contrairement à d'autres domaines où l'Etat est assez normatif, par exemple les services d'archives sont très anciens, très structurés, pour les archives de films, il n'y a pas de normes de l'Etat, on est sur des initiatives volontaires.

F.Beaume : Il n'y a pas de normes pour les archives privées, que ce soit sur support papier ou sur support film.

R.Sicaud : Dans le domaine du cinéma, l'intérêt de conserver, de restaurer et de montrer les œuvres date de Langlois, alors que l'intérêt tout légitime pour le film de familles est tout à fait récent. En fait, au Ministère de la Culture, il y a le cinéma et les archives. Mais, dans le domaine du cinéma, la partie films de famille est quelque chose de nouveau. Depuis la création du CNC en 1946, le CNC est missionné par l'Etat pour l'ensemble du cinéma, production diffusion, patrimoine, il n'a pas voulu normaliser ou s'impliquer, avec l'idée, s'agissant du film de famille avec un intérêt de mémoire des régions dans l'esprit de décentralisation, de régionalisation. L'Etat a plutôt l'air de dire que c'est le rôle des collectivités de s'intéresser à la prise en charge de cette mémoire, à la transmission de cette mémoire et au travail pédagogique autour.

A.Esmery : Il faut que l'on soit assez attentif. Ce n'est pas parce que les choses ont été fixées sur un support photo-chimique qu'elles appartiennent aux mêmes familles. La Cinémathèque française a une mission, les Archives nationales du film ont une mission. Ces missions renvoient à ce qu'a financé l'Etat. Alors que je sache, l'Etat n'a pas financé les familles pour qu'elles filment leurs agapes familiales. Il y a cette notion d'art, de 7ème art, la Cinémathèque française a cette mission de travailler autour des œuvres. Or les films de famille n'entrent pas dans les films dits artistiques. Le projet du cinéaste amateur n'est pas artistique, les films de famille ne sont pas des œuvres, sauf de rares exceptions. Elles racontent quelque chose, mais a priori elles ne sont pas encadrées par un générique de début et un générique de fin. Tout ce que filme une famille s'additionne sur des bobines les unes après les autres, et ce qui va faire un petit peu sens dans le travail du filmage, c'est le temps, l'accumulation du temps, temps au travail, les gens qui blanchissent, les corps qui se voûtent, les bébés qui naissent, puis qui font eux-mêmes des bébés, c'est absolument formidable.

On ne travaille que depuis peu de temps sur ces films, et l'Association européenne des Inédits date de vingt ans. Il y a une signification historique : on filmait sur support photo-chimique, et à la fin des années 70/début des années 80, apparition de la vidéo, de la VHS, d'autres formats, des gens vont s'arrêter. Le début des années 80 c'est là que commence l'arrêt des activités amateur sur support photo chimique. Trente ans après, on est une génération plus tard. Donc ce n'est pas un hasard si commencent à affluer des films dans les cinémathèques, et si dialectiquement les cinémathèques se sont créées, c'est qu'il y a une vraie question : qu'est-ce qu'on va faire de ce matériel pour transmettre pour demain, pour les enfants qui sont nés maintenant, pour dire comment ça se passait au 20ème siècle. La question n'a jamais été abordée par les professionnels, ni par la

fiction ni par le documentaire. C'est une question qui historiquement aujourd'hui est dans la génération des gens qui viennent déposer des films qui ont été faits par leur père, par leur grand-père. Ils ont souvent un souvenir très flou de ce qui a été fait. Il y a des gens qui commencent à s'intéresser à ce patrimoine, on n'est pas dans l'art, pour se dire : qu'est-ce qu'on va en faire ? Et c'est intéressant parce qu'on a quelque chose d'un peu transgressif : souvent ce sont des images qui ont été faites pour le cercle familial. Pourquoi s'intéresser à des images privées ? En même temps on voit très bien quand on travaille sur ces images privées, on a un complément absolument formidable sur des gens, des modes, des corps, et des rituels au 20ème siècle.

R. Sicaud : Cet intérêt nouveau est lié aussi dans les années 80 à l'intérêt des chercheurs universitaires sur le cinéma, et Roger Odin a été l'un des premiers à s'intéresser à l'analyse de ce qui est considéré parmi nous comme des films. La recherche universitaire est arrivée à peu près au même moment.

F. Beaume : J'aime bien quand on dit ce n'est pas une œuvre, parce que, pour cela, les services d'archives doivent être présents sur ce terrain, parce que ce sont des témoignages. Les services d'archives conservent des traces de l'écrit mais ils ne conservent pas les œuvres littéraires, comme les bibliothèques, ils ne conservent que les traces des témoignages. Le film amateur, on va s'y intéresser au même titre que nous collectons les journaux intimes, les correspondances familiales, et le support ne fait pas de différence. Mais techniquement c'est un environnement assez compliqué, d'où l'intérêt du partenariat. C'est pour ça qu'il y a six ans quand je suis arrivée aux Archives de l'Ain j'ai dit c'est un champ qu'on ne maîtrise pas du tout, et j'avais mis dans le projet de service cette collecte audiovisuelle. C'est justement à ce moment là que la CPS est venue nous voir pour nous proposer d'étendre son champ d'action. On s'est rencontré, on avait la même démarche au même moment, et ce partenariat est essentiel. Mais je ne peux pas m'engager pour mes collègues de l'Ardèche, quand j'entends Annonay dire qu'il y a un problème de conservation, on peut peut-être lancer des ponts avec les autres institutions pour résoudre les problèmes.

A. Esmery : Il y a un peu plus de dix ans, on m'avait demandé d'intervenir parce qu'il y avait un projet de cinémathèque à Strasbourg et il y avait une réunion de travail avec les gens des archives. Et les gens des archives disant : nous on ne sait pas, on ne sait pas travailler avec ces objets que vous déposez, le film casse, il faut apprendre à le recoller. Ce que je leur disais à l'époque c'est : ayez confiance dans l'avenir, si vous laissez passer cette collecte, certes elle est frustrante car elle ne permet pas forcément de rentrer dans la matière qui est dedans, mais demain ce sera possible de retrouver ces objets qui auront séché dans un grenier, se seront corrompus dans une cave. Mais je pense que dans votre travail vous avez beaucoup d'autres sollicitations.

F. Beaume : C'est vrai que les services départementaux d'archives qui ont développé un vrai service d'archives audiovisuelles ne sont pas très nombreux, avec matériel, technicien, et suivi de fonctionnement ...

A. Esmery : Peut être, et je ne suis pas un inconditionnel de la conservation, qu'il y a des partenariats, des relations, des complicités avec les cinémathèques qui, elles, ont vocation à faire ce travail.

Ph. Callé : La CPS travaille avec trois services d'archives et les problèmes de collecte, de conservation dépendent aussi de l'intérêt des archivistes pour la matière conservée.

F.G. Yzebe : Et des élus ! Par exemple, nous avons rencontré votre collègue archiviste de l'Ardèche et il était tout à fait d'accord mais les élus n'ont pas suivi.

JP. Chairon : Je voudrais souligner l'importance de la pérennité que vous représentez en tant que service d'Etat, et départemental ! Une structure associative, on ne sait pas si

elle sera pérenne. Mais ce que l'on peut amener, c'est une force à travers les relations, les bénévoles, etc...

F. Beaume : Exactement, les archives ont une assise, et il faut un partenariat sans impérialisme !

B. Favre : A propos de la conservation, on sait que lorsque l'on rend aux familles des choses où elles sont peu concernées, ça ne les intéresse plus, ou elles n'ont pas les moyens et ça finit sur les décharges. D'autre part, on entend que tout le monde se heurte aux mêmes choses, les transferts, le matériel, les financements etc... Il pourrait y avoir une tentation d'organisation, de méta-organisation, au lieu que chacun aille sous-traiter quelque part, on trouve ensemble des solutions.

BM. Despesse: *Mémoire de la Drôme* est une association départementale, créée il y a 25 ans, qui a pour vocation de collecter, valoriser le patrimoine audiovisuel, sonore, photo, qui concerne tout le département. On a un fonds qui dépasse les 90 000 photos. Pour les films, c'est beaucoup plus modeste, on tourne autour de 200 films, et, en son, environ 3000 reportages divers. En personnel, on a 4 employés, plus des bénévoles. En ce qui concerne le fonds de films qui nous intéresse aujourd'hui, on récolte des films d'intérêt général, des films familiaux, faits par des amateurs ou des semi professionnels, des films bruts ou des films montés. Actuellement, on a peu développé ce fonds, on l'a utilisé pour des montages pour des manifestations particulières. Pour les transferts, on n'est pas du tout outillés, on n'a pas les moyens. Depuis quelques années, on collabore avec la cinémathèque de Gap. Récemment, ils en ont transféré quelques uns qui ont été diffusés et appréciés.

Ph. Callé : La conservation des films n'est pas votre axe principal ?

BM. Despesse : On a ce souci actuellement mais on n'a pas les moyens pour le faire. Nous avons un soutien important du Conseil général. En adhérents, nous avons les 2/3 des communes de la Drôme, et des particuliers.

JP. Chairon : oO a plutôt des films construits avec un générique, pas mal de dépôts de professionnels. On a reçu un dépôt d'une société qui a malheureusement rendu l'âme. Comme format il y a de l'Umatic, d'autres formats. Par exemple une expédition d'un drômois au Groenland, pas mal de films sur la Résistance, un document sur les grèves de 36 à Valence. Mais nous avons eu une attitude, pas en retrait, mais assez prudente et quelques films familiaux ont été récupérés, qui se recoupaient avec des évènements collectifs. On a des dépôts en vacances qui reflètent les congés payés. Le film familial est un domaine que l'on a peu exploré, c'est peut être une erreur d'ailleurs.

Comme on n'est pas dans une logique de transfert systématique, au bout d'un an environ on rend les originaux.

Quand les gens le permettent, il y a un accord avec les archives départementales pour les originaux, les négatifs pour les photos. Vous connaissez l'histoire de nos relations avec les archives qui ont cofondé *Mémoire de la Drôme*. Tout doit être basculé aux archives après numérisation, et pour les copies on a tout essayé. Le premier président de *Mémoire de la Drôme* était le directeur du CDDP, il nous a introduit auprès du CNDP qui avait un télécinéma, mais qui n'avait pas d'intérêt pour les inédits. La solution qu'on a trouvée avec nos amis de Gap fonctionne bien. Le traitement de la photo est beaucoup plus simple. Mais on garde un œil très intéressé sur tout ce qui est film, images animées, parce que c'est un témoignage, on l'a vu dernièrement quand on a organisé une journée dans une médiathèque à Bourg-les-Valence. Parfois on discute sur les problèmes de qualité, on a eu l'occasion de discuter avec la directrice du LUX à Valence., ça a d'ailleurs été un peu sec, elle nous a dit : le son est un peu ...Je la comprends. Par exemple on a

diffusé un film sur l'hiver 70-71 sur lequel on prépare un livre. Cet hiver là, il y a eu un mètre de neige. Et on a présenté un film réalisé par le frère de Bernard-Marie, il conduit la voiture ou tient la caméra sous la direction de son frère, et à l'époque c'est vrai que le son n'était pas bon. La cinémathèque l'a reproduit dans toute sa médiocrité.

G.Charensol : En sachant qu'aujourd'hui le son c'est le plus dur à traiter. Un bourdonnement on peut l'éliminer, mais on ne peut pas récupérer complètement la qualité du son.

La CIM a été créée en 1996. Elle a pour mission, comme pour tous, la collecte, la sauvegarde, et la diffusion du patrimoine audiovisuel de montagne. Le projet c'est de collecter les supports films au départ. On a collecté plus de 5200 bobines, on en collecte 1000 ou 1200 chaque année. Nous avons fait le choix de la conservation et de la numérisation tout de suite. Tout notre fonds est numérisé. On est maintenant sur un nouveau matériel, le tout nouveau Debries. Jusqu'à maintenant on faisait de la reprise d'écran classique. Ce nouvel appareil permet de traiter tous les formats, 9.5, 8, super8, 16, en SD ou HD. L'investissement global est de 120 000 euros, en se disant que si on fait le choix de ce matériel, on pense à la numérisation.

Nous ne sommes pas en Rhône-Alpes, mais on se sent alpins, et il y a des moyens de mutualiser ce matériel comme on le fait déjà avec la Drôme. La machine nous l'aurons fin 2009. Le dossier est fait mais il faut trois mois pour la fabriquer. Pour la numérisation, il faut oublier la cassette, elle se fait directement sur un disque dur. On filme la bobine directement avec une caméra haute définition, le film est enregistré sur un disque dur, donc le traitement informatique est possible derrière, et on peut le ressortir au format que l'on veut, avec la compression que l'on veut. Bien sûr on va le numériser et le conserver en HD et on peut faire des enregistrements directement pour internet, le time-coder. Jusqu'à présent on était en DVcam.

Nous avons fait le choix au départ de la numérisation et de la diffusion. Nous organisons plus de 100 projections par an pour les départements des Hautes Alpes, des Alpes de Haute-Provence, Nous touchons plus de 10 000 personnes, on organise des rendez-vous sur le thème des documentaires de montagne.

Mais ce ne sont pas du tout des films amateurs, on s'est orienté vers le patrimoine audiovisuel des zones de montagne, surtout les films professionnels sur la thématique montagne, donc des films avec un générique de début et de fin. On fait des télécinémas et on projette ces films dans leur état.

JP Chairon : Par contre on ne peut pas parler de restauration...

G Charensol : Il y a une restauration basique. Il n'y a pas de traitement de la pellicule, à part les collages, mais après il y a un traitement informatique. Il y a beaucoup de films qui ont viré au rouge, on peut retrouver les couleurs.

Pour l'indexation, on n'avait pas les moyens de payer une documentaliste, donc on n'a pas fait ce choix. Aujourd'hui il y a quatre personnes qui travaillent à la CIM et il y en a deux autres qui doivent commencer le 1^{er} octobre et ce sont des documentalistes qui sont embauchés pour travailler sur l'indexation. On prend le logiciel de la Cinémathèque de Bretagne, qui reste la cinémathèque régionale thématique de référence. On attaque l'indexation de tout notre fonds en sachant qu'il y a déjà eu un premier travail de fait par la personne qui s'occupait de la numérisation ; elle faisait une petite fiche descriptive parce qu'il a des films amateurs sans générique, des vacances à la mer au mariage...

M Grange : Et la montagne ?

G Charensol : Je suis ardéchois et la montagne, c'est très important. Pour l'instant nos collectes sont dans le grand Sud-est mais on a pas mal de films sur l'étranger, avec des

personnes qui partent au Népal, dans le Caucase. On ne sélectionne pas, on ne fait pas de choix au départ et en se disant que d'autres cinémathèque pourraient être intéressées par ces documents. On en a sur l'Afrique, on vient de récupérer un fonds de Total sur des courses de voitures en Afrique. On est dans cette logique de conservation. Il y a un problème encore plus urgent, c'est la vidéo, on a du matériel en Umatic et il est vraiment en danger, contrairement aux films qui gardent une qualité.

JP. Chairon : Nous, on a privilégié le côté documentaire et sur le côté technique on a plus cherché le partenariat. Il y a des choix différents selon les structures.

G. Charensol : Sur le partenariat voilà comment on fonctionne : le télécinéma est entièrement gratuit. On fait le transfert gratuit pour ceux qui nous le demandent. On a un autre financement de 66 000 euros avec les projections et sur les actions qu'on peut faire.

JP. Chairon : On laisse à la CIM une copie mais l'utilisation des images reste sous notre contrôle.

G. Charensol : Du coup on a numérisé des fonds pour les Archives de l'Isère, des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes, pour le Musée Dauphinois, pour les musées. On travaille avec les collectivités locales qui ont des fonds mais qui ne savent pas les traiter. Par contre, on a d'autres lacunes. Ils n'ont pas beaucoup de place dans les archives, mais on voudrait que tous nos films soient déposés dans les archives. Le lien partenarial est à l'heure actuelle dans les actions plus que dans la conservation. Pour les originaux, on laisse le choix aux déposants de les laisser ou pas. S'ils veulent les reprendre, on garde une copie.

JP. Chairon : Il y a deux types de déposants. Il y a ceux qui disent pour le film familial, c'est mon grand père qui a fait ça, je le laisse. Ceux qui construisent leurs films, avec un générique au début, eux veulent garder les originaux.

B. Favre : Une fois que c'est sur le disque dur, ils peuvent reprendre l'original.

G. Charensol : Avec la numérisation, on se rapproche de la qualité de définition de la bobine et en sachant que la bobine était de meilleure qualité que la mastérisation. Maintenant la mastérisation va être de même qualité que la bobine. A partir du moment où on réenregistre les supports, le problème ce ne sont pas les supports mais les lectures ; par exemple l'Umatic, on en a quatre mais la moitié d'un qui marche.

JP. Chairon : Je viens de la diapo et je vois qu'avec le numérique on s'approche de la qualité qu'on avait avec la diapo. Il y a une bascule qui s'opère.

B. Favre : Il ne faut pas oublier qu'il faut qu'il y ait des ordi qui tournent en permanence pour recopier les fichiers parce qu'un jour ça va planter. Dans les banques c'est simple depuis des années ils ont trois générations en trois endroits différents autour de Paris dans des bunkers. S'il y en a deux qui sautent, il reste le troisième.

A. Esmery : Attention aux mots magiques, car numérique c'est juste une définition pour transformer en 0 et 1 une info. Ensuite, tout le langage qui est nécessaire pour transformer cette lecture de 0 et de 1 en informations données, on s'aperçoit qu'on est dans des évolutions technologiques permanentes et que ce qui apparaissait comme la panacée à la fin du 20ème siècle ne l'est plus au début du 21ème et ne le sera évidemment pas en 2015, encore moins en 2020...

Au *Forum des Images* on a numérisé tous les fonds, mais on a eu conscience quand on a fait le choix du codex, c'est-à-dire du langage pour numériser et relire, qu'on a fait un choix opportuniste à un moment donné. Cinq ans après, on ne referait pas le même choix. Cette numérisation n'a que pour objet de rendre les choses accessibles.

JP. Chairon : Les techniciens vendeur racontent n'importe quoi !

A. Esmery : Et les décideurs entendent n'importe quoi... Ce sont des gens qui n'ont aucune pratique du numérique. Au mieux ils savent bouger le mulot de leur ordinateur et

consulter un SMS. Mais ce sont des gens qui ont à absorber tellement d'infos que ce sont des débats de spécialistes, Donc attention ! toute alternative au numérique est artificielle. L'exemple de la vidéo montre bien que les standards nouveaux qui apparaissent définitifs sont tombés en obsolescence. Il y a des films qui ont été produits sur ces supports, et il y a une urgence absolue à transférer ces infos car à la différence de l'image quand on évoquait la diapo, on évoquait le film, on peut inventer une bougie et le projeter. Il ne s'agit pas de revenir en arrière, il n'y a pas de nostalgie à avoir. Je dis simplement quand il y a des œuvres sur support photo chimique : essayons de conserver le support photo chimique.

Ph Callé : Vous avez un soutien du Conseil général ?

G Charensol : Nos soutiens sont le Conseil général des Hautes Alpes, qui met des locaux gratuitement à notre disposition, le Conseil général des Alpes de Haute Provence, l'Etat un tout petit peu et cette année ils n'ont pas renouvelé, et bien sûr l'Europe, on fait pas mal de projets.

R Richoux : Par exemple, les 120 000 € de l'appareil Debries ?

G Charensol : Europe et Région. On ne travaille pas sur Interreg car c'est beaucoup trop lourd. On travaille sur du Leader ou du Feder, les projets se montent beaucoup plus facilement. Il faut trouver quand même des financements, car ils ne financent qu'à hauteur de 40-45 %, il y a un autre financement de 20% à chaque fois.

En ce qui concerne les locaux qui sont toujours trop exigus, on a un projet avec la ville de Gap de récupérer un cinéma ; on pourrait en faire un lieu de diffusion à l'année et d'exposition sur l'évolution de l'image. Enfin, on organise avec Grenoble les premières rencontres du cinéma de montagne de Gap. En fait, ils l'organisent depuis 11 ans. Il vont faire du lundi au vendredi, et nous du jeudi au samedi, avec une soirée de clôture à Gap.

L. Sainte Rose : L'atelier *Ad Libitum* est soutenu par la région Rhône Alpes, la Drac et le Conseil Général de l'Isère pour un projet, *Molinum*, qui associe la création et la conservation du patrimoine. Il associe cinéastes et techniciens sur la restauration de films en argentique. La restauration de films, qui existe depuis dix ans, concerne au départ un corpus de films expérimentaux, car j'ai travaillé sur des œuvres au Centre Pompidou. Aujourd'hui, je travaille sur des films relatifs à des installations, autour des questions d'obsolescence. Finalement le cinéma expérimental est une forme de cinéma d'amateur dans le sens où les artistes qui ont investi ce champ font eux-mêmes la prise de vue, le montage, la production. C'est diffusé souvent comme du matériel original, comme des films amateurs, des films de famille. Ce sont aussi des gens qui travaillent dans cette logique de l'immédiateté et du contact direct avec la matière.

Je ne suis donc pas étonnée que dans les structures de cinéma expérimental le centre d'intérêt se soit porté vers le cinéma amateur tel qu'on l'entend aujourd'hui, plus près du film de famille. Dans le cinéma expérimental, il y a toutes les options de diffuser le film en petits comités, dans les réseaux.

Ad Libitum est un laboratoire qui est équipé de machines pour travailler les différents formats : salles de montage, projecteurs, tireuses, machines à développer. On prend en charge la partie laboratoire du développement et du tirage des copies en argentique. On n'a pas fait le choix du transfert en numérique. La question s'est largement posée il y a quelques années pour nous en terme d'investissement de matériel. On reste dans le domaine argentique. Le transfert numérique demande d'autres matériels et il y a des gens qui dans ce domaine sont équipés. Je fais confiance à des sous-traitants pour la numérisation. Je suis très exigeante pour ce travail. Je considère les supports comme le beta numérique, le beta sp et les autres comme des supports jetables, j'exige un transfert sur un disque dur parce qu'on est dans des problèmes d'obsolescence très rapide, problèmes qui se posent à tous les archivistes.

M. Grange : Peux-tu parler de tes partenariats avec le *Musée dauphinois* à Grenoble, avec le *Lux* à Valence ?

L. Sainte Rose : Il se trouve qu'on est en milieu rural, dans un moulin. Ce lieu qui accueille les locaux de l'association, on avait vraiment envie de la faire vivre avec nos compétences en mêlant finalement le moulin et le cinéma. Le projet *Molinum* associe le patrimoine et les pratiques artistiques. L'idée est de faire se rencontrer ce patrimoine bâti, historique, un moulin complet avec toutes ses machines, et les compétences de l'atelier *Ad Libitum*. Donc *Molinum*, c'est l'idée de valoriser ce patrimoine. De là est née l'idée de faire une collecte à partir de ce centre qu'est le moulin et de rayonner petit à petit sur le territoire proche. Ce territoire s'est étendu sur l'Isère et la Drôme, puisqu'on a trouvé des partenaires pour cette collecte, intéressés par ce projet et qui ont organisé la collecte dans l'Isère et la Drôme.

Donc on croise effectivement le travail d'*Ad Libitum* avec les institutions, puisque dès le départ ce travail de restauration de films a toujours été fait en lien avec les musées, la conservation du patrimoine, les archives départementales. L'idée de faire une collecte pour ce projet n'est pas de monter une cinémathèque, mais plutôt d'être un relais entre les populations locales, des privés et les institutions publiques qui sont spécialisés dans la conservation et le traitement des matériaux d'archives.

Le projet de collecte est vraiment né de cette expérience faite sur certains films du *Musée dauphinois* où je me suis rendu compte de la richesse de ces documents anciens. Il faut absolument qu'il y ait des images du territoire, qu'il y ait des gens proches qui voient ces images. L'idée c'est de faire émerger des images du territoire et que des gens les voient. C'est tout de suite relier la collecte à la valorisation, à la projection et une médiation qui soit faite à partir de ces documents.

Ph. Callé : A priori, cette collecte n'est pas une fin en soi, c'est une collecte sélective pour un objectif...

L. Sainte Rose : ...et qui peut être limitée dans le temps. On est parti sur une collecte d'un an, 2009. A la fin 2009, on fait une expo au *Lux* avec une restitution de la matière collectée avec un regard contemporain. On est en train de fabriquer des machines à projeter. C'est une conception particulière de création contemporaine.

Question : Vous utilisez des copies argentiques ? de la même qualité que l'original ?

L. Sainte Rose : On utilise des copies argentiques que nous produisons nous-mêmes, mais on peut gonfler les films. C'est un travail de valorisation qui met en relation des pratiques artistiques. Au Moulin à Cras, on a accueilli des hommes de théâtre pour trois jours de représentation publique. On reste dans une démarche de création mais pour la collecte on diffuse le plus largement possible un flyer pour que les gens nous ramènent des films. Je fais des contrats de dépôts très simples pour qu'il n'y ait pas de problèmes, et j'invite les gens à venir à la projection de leurs films au moment où je les visionne, car j'aime beaucoup ce travail de proximité avec les familles. Donc je fais un inventaire sur un tableau très simple, ensuite je visionne les films, et au fur et à mesure du visionnage je rentre tous les contenus dans la base de données : infos techniques sur le film, état du film, durée.

Dans un premier temps comme je suis surprise de la quantité qui arrive, je me concentre sur ce qui concerne les territoires (Isère, Drôme). Tous les films de voyages j'essaie de voir un peu, mais en même temps je ne les isole pas. En priorité je fais un inventaire territorial pour qu'existe un outil pour les collectivités, les archives départementales.

Question : Vous êtes mandatés par eux pour cette collecte ?

L. Sainte Rose : Suite à la naissance de ce projet, Jean Guibal m'a missionnée sur ce travail plus scientifique d'inventaire, et parce que j'ai des compétences en ethnologie, je fais un regroupement thématique des documents.

Question : Et en termes de bases de données ?

LSR : En fait j'ai besoin d'outils...

M. Grange : Est-ce que dans l'enregistrement des données ton regard ethnologique t'amène à noter des éléments plus précis, ou seulement des indications générales ?

LSR : Les deux, mais en fait ce ne peut pas être un descriptif détaillé, même si au moment du visionnage je note le plus d'indications possibles, ce que je fais avec la famille, surtout les indications de lieux, de dates, de qui est sur les images. Celui qui est déposant amène toute la matière de contenu.

Question : Est-ce que les gens des musées, des archives ne demandent pas une copie ?

L.Sainte Rose : Ce projet est phasé. Pour l'instant le travail de collecte, c'est rassembler les documents, faire l'inventaire. Je mets de côté toutes les demandes de numérisation parce que tous les particuliers demandent la numérisation, et à un moment je vais faire un tir groupé, numériser en masse.

Question : Sur moyens propres ?

L.Sainte Rose : Sur cette question de numérisation, les déposants sont invités à participer, parce que c'est leur demande, ils vont bénéficier d'un bon tarif, ils sont assurés d'une bonne qualité. Donc ils participent parce qu'ils récupèrent leur original et une copie numérisée.

G.Charensol : il faut faire attention parce que les associations subventionnées n'ont pas le droit de faire concurrence à des privés. Si nous nous faisons payer, nous nous mettons en concurrence. Donc, nous, lors d'un projet nous nous mettons autour d'une table avec les collectivités et si nous sommes tous d'accord sur ce projet La *Cinémathèque des Images de Montagne* peut toucher une subvention pour la numérisation.

L.Sainte Rose : Franchement, la numérisation n'est pas un projet qui m'intéresse. A la limite j'aimerais bien m'en décharger parce que le projet en amont est beaucoup plus important. Le plus important est de travailler avec les institutions de conservation, sachant que, pour l'instant, je n'ai pas posé la question de savoir si ça les intéresse de récupérer les films.

M. Grange : Est-ce que ce n'est pas une approche événementielle ?

L.Sainte Rose : Ce n'est pas une approche événementielle car je travaille avec des institutions de conservation du patrimoine qui vont devoir se positionner à partir d'un inventaire : est-ce que je garde ces films ou non ? Il va falloir décider en commun de la destination de ces films.

J'ai beaucoup travaillé avec les archives de Bois d'Arcy et la dimension étatique de ces archives est très importante, quant aux choix qui sont faits, aux moyens qui sont mis, et je pense que ces films collectés doivent aller dans des lieux spécialisés.

M. Grange : C'est vrai qu'en général on s'assure avant la collecte qu'il y aura un moyen de conservation. Là, tu t'engages dans un projet avant de savoir ce que tu vas en faire...

L.Sainte Rose : *Ad Libitum* s'engage dans un projet, réunit un partenariat, constitue un inventaire et pose la question aux partenaires : où est-ce que ça peut aller ? En Isère, il y a des gens qui ont filmé la Bretagne, alors là c'est peut-être mieux que ça aille à la Cinémathèque de Bretagne. En fait, ce qui est important c'est d'alimenter les fonds publics en images.

R. Richoux : Une question scolaire : comment s'écrit « *Molinum* » qu'est-ce que ça veut dire ?

L.Sainte Rose : C'est un raccourci de Moulin et *Ad Libitum*, qui veut dire « selon son bon plaisir », c'est une formule d'improvisation en musique.

B. Favre : Quand vous visualisez les films avec les déposants, il se produit un travail de remémoration : que faites vous de ce travail ?

P. Durand : J'ai personnellement fait l'expérience d'enregistrer les commentaires de mes parents lors du visionnement de films qu'ils avaient réalisés ou les concernant. Et j'ai trouvé cette expérience passionnante car ils ne sont plus là depuis bien longtemps.

A. Esméry : Attention, car lorsque l'on rentre dans ce travail, et je le fais à la fois pour des questions de documentation et des questions de création, la question que l'on se pose dans un premier temps, ce sont les éléments pour documenter : qui ? où ? quand ? En ce qui concerne les films de famille, c'est dépasser une certaine naïveté quand on les regarde parce que ce sont des films qui nous emmènent très vite dans le transfert « une silhouette, ce pourrait être ma grand

tante », tout le monde réagit pareillement. Vous montrez des films ordinaires à des gens de cinéma qui en vont vus beaucoup, au bout d'un moment il y a un relâchement. Effectivement ces films jouent sur beaucoup de registres, le registre de ces films, le registre de ce que ça renvoie à celui qui regarde les images et qui est toujours influencé par les images. Et aussi parce que le cinéma étant un art d'illusion et de mensonge, ces films mentent.

C'est la question de « qu'est-ce qu'on travaille quand on va parler avec des gens sur ce film ? ». On est dans le contexte dès qu'on va essayer d'ouvrir d'autres questions au sujet du hors-champ du film ; là peuvent survenir des choses qui tiennent aux secrets de famille, par exemple certaines périodes grises de l'histoire. On commence à se trouver dans un travail que je trouve passionnant, parce que ces films méritent d'être questionnés. Mais cela ouvre la question « qu'est-ce que l'on peut continuer à travailler avec ces films qui ne renvoient pas à un état objectif d'un territoire, de son évolution, des modes ? ». Il y a d'autres choses qui peuvent se dire et elles sont extrêmement diverses.

B. Favre : Il ne convient pas de se limiter à se défier de la fiabilité de la mémoire des témoins... leur récit fait aussi partie de l'état des choses, et alors peu importe sous quelle forme, ce qui importe c'est que c'est le récit aujourd'hui, même si on ne sait pas où est la vérité.

Se posera la question plus tard non seulement de la diffusion des documents bruts, mais aussi « qu'est-ce qu'on en fait ? jusqu'où peut-on aller ? »

J.P. Chairon : Et le droit des personnes à propos de ces films familiaux. A partir du moment où on diffuse ces films en public, est-ce qu'il n'y a pas un risque, et comment le gérer. Dans la mesure où la réalisation s'est faite dans un espace privé, il peut y avoir les petits-enfants etc... Le problème se pose pour les photos. Lors d'une exposition sur une colonie de vacances de 47 à 70, le fils de la cuisinière bénévole de la paroisse, qui était encensée par tout le monde parce qu'elle faisait un très bon poulet aux abricots a posé problème. On prépare l'expo, on installe sur les lieux mêmes où avait eu lieu la colo ; le fils et la belle-fille exaspérés demandent de retirer une photo. J'ai laissé un cadre blanc par principe. Mais le même problème se pose avec les films.

A. Esméry : On voit très bien avec les films de montage : est-ce que la personne a l'autorisation de filmer, et ensuite de représenter ? Elle peut avoir l'autorisation de filmer, mais à la vue du montage les gens peuvent la retirer. Moi qui suis producteur de films documentaires, je suis contre le fait de faire signer des autorisations aux gens. Juridiquement, on peut toujours revenir dessus. Et puis on ne peut pas faire signer le premier plan, le second plan, l'arrière plan. Voilà,, ensuite c'est une question d'éthique et de probité. Brassai raconte une chose : il fait des photos à la fin de la guerre sur le retour des prisonniers. Il fait une photo qui lui semble magnifique, l'histoire d'une femme qui accompagne un prisonnier, et il shoote, une dizaine de clichés de ce couple éphémère : cet homme est attendu par sa femme. Il a mis 35 ans à publier une des photos qu'il considère comme étant la photo, parce qu'il dit « il y avait quelque chose qui m'a attiré dans ce couple, et j'ai commencé à rencontrer des histoires, parce qu'à l'époque le retour en train durait 2 ou 3 jours avec les contrôles sanitaires », et il s'est dit « il s'est passé quelque chose durant ce voyage ». Il a mis 35 ans à publier cette photo, parce que le temps était passé, les feux de l'amour s'étaient éteints, et surtout il dit « il y avait d'autres interprétations possibles ».

F.G. Ysèbe : A propos de la diffusion des films de famille, on a l'exemple de quelqu'un qui a filmé son village il y a 30 ans et lorsque nous avons fait le *Festival du film de familles*, nous avons projeté ce film. Quelqu'un a dit « pourquoi ne ferions nous pas un film sur ce cinéaste ? ». Et ce film raconte comment il a filmé avec la collaboration de sa femme, et ce film là a été projeté au village. On a donc trois plans dans le temps : le temps où il a filmé, le film sur le cinéaste et la présentation au village.

B. Favre : il y a un beau documentaire qui est passé sur Arte : quelqu'un avait retrouvé les films qu'avait faits son père. Son père travaillait dans une grosse scierie en Lorraine. Il voit les images et il veut en faire un film. TV Angers met un peu d'argent. Il fait un film de 10 mn. En plus, il va voir sa mère pour essayer de savoir etc... Des gens voient ça et disent : « c'est formidable, il faut

en faire un film » Il voit Arte qui donne son d'accord. Il fait un 52 mn. Et il va voir sa tante, sa mère pour essayer de réactiver une mémoire qui lui échappe, et pour raconter l'histoire de sa famille. C'est magnifique !

G. Baume : Je suis un peu à l'extérieur de tout ça mais par rapport à ce qui vient d'être dit, vous avez effectivement un rôle parce qu'on parle de gens qui disparaissent, parce qu'on a la mémoire de ce qui s'est réellement passé alors que les gens ne sont plus là. On est dans une période qui fait de plus en plus d'images, plus qu'il n'en a jamais été fait. L'urgence, paradoxalement, est de garder ces images, car plus elles sont nombreuses plus vite elles disparaissent.

R. Richoux : La valorisation, c'est aussi revisiter les archives. Des cinéastes d'aujourd'hui produisent leurs films à partir d'archives. Le problème c'est que c'est coûteux : il faut trouver des productions. *Le Feuilletton d'une mémoire heureuse* de la CPS c'est exactement ça, c'est la prise en charge par des documentaristes d'aujourd'hui des images d'autrefois. Alors évidemment c'est la valorisation du regard des cinéastes amateurs mais c'est aussi un film contemporain à partir d'images d'archives. C'est un des axes qu'on pourrait dire vitaux, en tout cas nécessaires de la valorisation.

L. Sainte Rose : Des documents peuvent être un point de départ pour réactiver la mémoire. Je me rends compte dans le village où j'habite et autour, je fais des réunions avec des vieux, on discute, je leur montre des images, et ensuite ça cause, et là effectivement il est dit autre chose, c'est la mémoire orale, c'est un autre champ.

G. Baume : Il faut qu'aujourd'hui on prenne les images qui seront le passé de demain, d'autant plus que ces images là se perdent très rapidement.

A. Esmerly : Néanmoins, est-ce qu'aujourd'hui il faut archiver toutes les images faites par les caméras de vidéo-surveillance ? Je pense qu'il y a une urgence à archiver les images qui ont été produites par des gens à l'échelle d'une génération, parce que ces images ne se transmettent pas. La vidéo des années 75-80 jusqu'en 90. La vidéo numérique, il y aura un problème, on le sait. Laissons ces images vivre, mourir, disparaître, se retrouver et voilà, il y aura un travail. Cette conservation en temps réel, si on la met sur la table, on meurt tous d'asphyxie budgétaire, d'asphyxie intellectuelle.

F. Baume : Sur la production contemporaine de témoignages, les archives ont déjà pris l'habitude d'évaluer, de trier, d'éliminer, énormément.

Ph. Callé : Il y a tant de questions qui sont soulevées, notamment le problème de la sélection, qu'on ne pourra pas tout traiter.

Je constate à l'issue de ce tour de table que les structures sont assez hétérogènes.

Sur la collecte des films on constate des attitudes assez différentes : on ne collecte pas des films pour les mêmes raisons. L'aspect sélectif ou systématique de la collecte permet de discuter ad libitum...Je pense qu'on n'aura pas une parole définitive là-dessus. Sur le problème de la numérisation, la sauvegarde des films passe nécessairement par elle. Il y a un problème technique, mais aussi financier, de coût soit en équipement, soit en sous-traitance. Chaque dépôt est un trésor mais en même temps une catastrophe financière. En face de ce coût, il n'y a pas forcément une recette et cela me paraît important à faire prendre en compte.

Enfin le problème de la valorisation : on collecte, on sauvegarde, on numérise, on indexe, qu'en fait-on après ? la CPS s'engage dans des projets systématiques de réalisation/valorisation. Stocker pour stocker, il n'y a peut-être pas que la CPS pour faire ce travail.

R. Richoux : Roger Sicaud n'a pas donné une définition assurée d'une cinémathèque. Par rapport aux archives, l'originalité d'une cinémathèque c'est quoi ? Sans parler à la place des élus, dans un territoire, dans un service culturel, cela représente quoi ?

P. Brisebras : Ce n'est pas souvent une volonté très forte des élus d'avoir ce service culturel là. La vie de la CPS a été plutôt mouvementée, il y a une histoire avec le directeur des archives. Maintenant elle existe, elle a acquis une autonomie plus grande avec les actions qu'elle a

développées. Cela va dans le bon sens, ce n'est pas simplement une collecte, c'est aussi la valorisation qui se met en place. Les projections mises en place comme point de départ d'une mémoire qui se réactive : les gens parlent. Les différents projets qui sont nés à la CPS (150ème anniversaire de la réunion de la Savoie à la France, Interreg, etc...) montrent que les choses sont vivantes et que l'association peut apporter quelque chose au territoire : c'est très important.

On voudrait pouvoir faire en sorte que ce travail aille plus loin, mais malheureusement les Conseils généraux, et celui de Haute-Savoie en particulier, sont en difficultés. La chance de la CPS est d'être bi-départementale, c'est-à-dire financée par les deux conseils généraux dans le cadre de l'Assemblée des Pays de Savoie. Cela permet de penser que ce travail sera soutenu, et les projets mis en place soutiennent cette dynamique.

B.Favre : Vous voulez dire qu'il a fallu qu'elle se rende visible ?

P.Brisebras : C'est non seulement se rendre visible, mais aussi avoir une vraie action culturelle.

G.Charensol : Le problème de la visibilité est important. Nous organisons plus de 100 projections dans l'année, nous touchons plus de 10000 personnes. Malgré ça on n'avait pas encore de reconnaissance. Les *Rencontres du Cinéma de Montagne* permettent de donner une vraie visibilité politique à la structure et on peut espérer avoir des subventions plus importantes. L'évènementiel est primordial. Le travail de numérisation nous sommes tous au courant de ce que ça coûte, mais pour le valoriser auprès des élus c'est difficile. Plus de 50% de notre travail passe là dedans, dans ce travail d'archives, et leur dire que sans ce travail de collecte, de numérisation, il n'y a pas de valorisation possible est difficile. Nous avons l'habitude de dire que la collecte nourrit la diffusion et que la diffusion nourrit la collecte. Si on collecte 1200 documents c'est parce que à chaque diffusion on lance un appel « si vous avez des films, contactez nous ».

F.Baume : En ce qui concerne les élus ce n'est pas gagné, je parle de mon territoire. Quand je suis allée les voir, ils m'ont dit « on vous fait confiance, si vous nous le dites, c'est sûrement vrai ». Aujourd'hui je suis à la recherche d'un événement un peu solide qu'on médiatisera beaucoup et qui accrochera les élus. Mais des temps difficiles se préparent...

G.Charensol : Le problème, c'est qu'ils vont mettre de l'argent sur cet événement et pas sur le fonctionnement de la structure.

F.Baume : Mais on a besoin de ces événements. En tout cas je suis inquiète pour l'avenir quand je vois les budgets en baisse qu'on prépare. On a donc intérêt à être vraiment visible si on veut conserver les financements.

Ph.Callé : Les problèmes de visibilité nous engagent dans des actions qui visent à faire reconnaître au niveau régional, à faire reconnaître par les institutions publiques la fonction de conservation des films.

F.Baume : Elle est prise en compte par défaut par les assemblées car elle n'est pas inscrite dans les obligations. En plus, la collecte n'est pas spectaculaire.

Ph.Callé : Donc il faut la faire reconnaître pas seulement par le Conseil régional mais par les assemblées départementales. Nous mettons en fait à leur disposition des services de conservation de films à des prix défiant toute concurrence. On est sur des sommes dérisoires, les subventions allouées représentent à peine le coût d'un employé des archives.

Enfin, je rappelle que nous voulions passer d'échanges informels à des échanges formels. Nous avons intitulé notre invitation « Premières rencontres du réseau des acteurs... ». Est-ce que vous êtes d'accord pour poursuivre ces rencontres, donner le « 1er » ? On voit les sujets, on en a balayé quelques uns. Il y a l'interrogation : à partir de quand on quitte le travail de cinémathèque pour aborder l'ethno, voire l'histoire parce que la question des témoignages est un problème complexe, même pour les historiens ; il y a les problèmes techniques. Êtes-vous intéressés à poursuivre ce travail de rencontre ?

F.G.Isèbe : Il y a un premier niveau, ce sont les rencontres d'information, chacun rencontre un tel parce qu'il l'a repéré. Mais il y a un second niveau, plus organisé, avec quelqu'un qui suit, je pense à la CPS..., qui suit toute l'année, qui relance, qui formalise.

Ph. Callé : Un des objectifs est d'attirer l'attention des élus, enfin pas de tous les élus, parce que je ne pense pas que ça les passionne tous, mais au moins ceux qui peuvent être intéressés. Il y avait une élue régionale, Josiane Scheppler, qui y était très sensibilisée, et qui nous a beaucoup aidés mais qui hélas nous a quittés il y a quelque temps. Il faudra trouver l'élue régionale un peu sensible au sujet et qu'on pourra sensibiliser encore plus.

Au Conseil Régional, les responsabilités tournent, maintenant c'est Yvon Deschamp, qui s'est excusé, car il est à Paris aujourd'hui.

R. Sicaud : Je suis un peu dans la position de P. Brisebras, j'arrive à la fin de l'exercice après 30 ans. Votre réunion d'aujourd'hui montre que vous existez, que vous êtes nouveaux, que vous êtes petits, que vous avez des problèmes de financement avec les élus. Nous, à la DRAC on aime bien les réseaux. Les cinémas Art et Essai relèvent du CNC. Dans l'administration on soutient les réseaux. Il se trouve que la région fait pareil parce que les réseaux ça évite le saupoudrage. Sur les cinémathèques on n'a pas de définition mais la Région est intéressée par la mise en réseau des cinémathèques. L'idée de l'Etat des collectivités, c'est d'être efficace, de faire des économies avec les moyens disponibles. Aider des réseaux, ça a été jusqu'à présent une solution. C'est juste une piste et vous pouvez penser : il peut dire ça parce que l'année prochaine il ne sera plus là ; mais j'aurai un successeur. Il me semble qu'il y a une 1ère rencontre, il y aura une 2ème, une 3ème, il faut vous structurer pour parler en commun, trouver un lieu pour parler en commun. Si vous avez des problèmes de visibilité, c'est plus facile à plusieurs.

M. Grange : C'est bien l'objectif de cette rencontre avec ceux qui veulent s'inscrire dans ce réseau : on voit aussi ceux qui sont absents...

P. Brisebras : Je suis un peu comme R. Sicaud sur la question des réseaux. En même temps il faut se mettre dans la perspective de 2014, la réforme des collectivités locales, avec une incidence dans le domaine culturel puisque la compétence du conseil général va sauter. Le cinéma va vraiment être au niveau des régions.

F. Baume : Mais vous aurez toujours des archives départementales qui restent une compétence obligatoire.

F. G. Ysèbe : Je crois que le département ne gardera dans les archives que ce qui est strictement obligatoire...

B-M. Despesse : En ce qui concerne la Région, Yvon Deschamp nous a demandé de manière tout à fait explicite de travailler en ce sens avec *Festival Connexion* qui est le réseau des festivals en Rhône-Alpes. Il faut surfer sur cette vague tant qu'Yvon Deschamp est là. Il faut en profiter pour créer ce réseau de façon formelle.

G. Charensol : Nous, nous sommes dans PACA, mais si le réseau couvre le massif alpin, nous suivons. Entre les Savoie, Grenoble, et Gap il y a une dimension de massif.

P. Brisebras : Pour aller dans ce sens il y a une euro-région Alpes-Méditerranée, avec PACA et Rhône-Alpes qui est très attachée à valoriser cette euro-région.

G. Charensol : Par ailleurs, nous avons tous nos actions de proximité, car on ne peut pas imaginer des superstructures qui vont gérer l'action dans tous les départements.

M. Grange : Le problème, c'est que chacune de nos structures a déjà du mal à conduire ses actions de proximité, alors comment s'organiser pour cette coordination ?

Ph. Callé : Nous n'allons pas trouver les solutions dans les minutes qui suivent mais je vous invite à prolonger ces échanges lors du repas que nous allons prendre ensemble ! De toute façon, nous allons mettre par écrit les éléments qui ressortent de cette matinée pour poursuivre la réflexion.